



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E53149

VALABLE JUSQU'AU 04/04/2026

ÉDITÉ LE

06/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1991

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/05/2012
18 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE

Siret : 383 471 257 00022

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 16 001244

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 74890893

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 74890893

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SAS NEEL

6 RUE APOLLO
6 RUE APOLLO
42570 SAINT-HEAND

Téléphone : 04 77 30 47 28

Portable : 06 83 89 25 53

Fax :

Site Internet :

E-mail : plomberie-neel@orange.fr

Responsabilité légale :

SAS NEEL GREGORY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	23/11/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	24/11/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	10/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.